



Bulletin de préconisation n°8 du 04/06/21

Réalisé par le :



EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE:

Sur le site internet de France Olive : http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2021

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT INFOLIVE , rendez-vous à cette adresse : http://franceolive.fr/lettres-dinformations

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Irrigation

En partenariat avec la Société Canal de Provence (SCP) et BRL Exploitation, France olive vous propose un nouveau bulletin technique pour l'irrigation de l'olivier. Il vous est présenté sous deux formats complémentaires (vidéo et bulletin technique) téléchargeables à l'adresse suivante : https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-irrigation-2021/

Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°7 du 4 juin 2021, la situation sanitaire des vergers, au regard des maladies du feuillage, est toujours très hétérogène mais nous arrivons en fin de période de contamination (T°C >25°C, humidité <80 %). Dans la majorité des situations de production, il n'est plus conseillé de traiter sur cette période (risque important pour la floraison et la nouaison des fruits).

La teigne de l'olivier

D'après le BSV n°7 du 4 juin 2021, des dégâts de teigne sur influorescences sont observés dans certains vergers. Selon votre situation (variétés, stades phénologiques de floraison...) et les observations réalisées sur votre verger (perte de récolte en 2020, feuilles minées sur plus de 10% des rameaux observés en mars-avril 2021, dégâts sur inflorescences), il est peut-être encore temps de réaliser ou de renouveler vos traitements à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*). Vous trouverez ci-joint l'ensemble des préconisations pour garantir l'efficacité de vos traitements.

Mouche de l'olive

Pensez à préparer vos pièges pour la saison (pour le suivi des populations et/ou pour le piégeage massif) en commandant rapidement le matériel nécessaire (phéromone, phosphate d'ammonium...) et en préparant vos bouteilles (pour le piégeage massif).

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN: 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.















IRRIGATION

Dans le cadre d'une collaboration avec la Société Canal de Provence (SCP) et BRL Exploitation, France Olive vous propose un nouveau bulletin technique pour l'irrigation de l'olivier. Il vous est présenté sous deux formats complémentaires : vidéos et bulletins techniques qui seront accompagnés de cartes agro-climatiques. Ces bulletins et les cartes agroclimatiques sont téléchargeables à l'adresse suivante : https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-irrigation-2021/

Ce bulletin, mensuel ou bi-mensuel selon les périodes, a pour objectif de vous accompagner au cours de la saison de production afin de vous aider dans la gestion hydrique de vos vergers. Dans cette perspective vous trouverez dans ces bulletins un bilan de la situation agro-climatique sur les périodes déterminantes pour la culture de l'olivier complété par des zooms sur quelques parcelles représentatives de la situation globale observée sur le territoire.



Œil de paon et cercosporiose

Climat

Malgré quelques précipitations prévues sur certains secteurs en fin de semaine ou au début de la semaine prochaine (source météo France) les conditions climatiques ne sont plus très favorables à de nouvelles contaminations.

Évaluation du risque

D'après le BSV n°7 du 4 juin 2021, la situation sanitaire des vergers et les niveaux de risques estimés sont toujours très hétérogènes selon les secteurs, les variétés, les conditions météorologiques, l'inoculum présent sur les parcelles et les niveaux de protection des vergers.

À cette période, le niveau de risque estimé n'est plus un facteur de décision de déclenchement d'un traitement sur vos parcelles. Il devra cependant être pris en compte dans votre vigilance lors de la prochaine période à risque (normalement à partir de fin août-début septembre).

Préconisation

Comme la période de contamination touche à sa fin et que la floraison est déjà bien avancée sur la majorité des secteurs (stade BBCH > 59) il n'est plus conseillé dans la majorité des situations de production d'appliquer des traitements pour protéger les arbres.

Toutefois certaines situations de production peuvent nécessiter de continuer à protéger les arbres : niveau de contamination important, floraison <BBCH 59 (fleurs non ouverte) et conditions météorologique favorables à de nouvelles contaminations (température <25°C, humidité et précipitations)

Dans cette situation pour connaître la liste des produits utilisables sur cette période et les doses autorisées, consultez l'infolive sans certiphyto n°7 du 21/05/21 et le cahier de l'oléiculteur sans certiphyto 2021, disponible sur le site internet de France Olive (www.franceolive.fr).



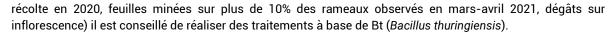
La teigne de l'olivier

Évaluation du risque

D'après le BSV n°7 du 4 juin, des dégâts de teigne sur inflorescences sont observés dans les vergers. Selon votre situation (variétés, stades phénologiques de floraison...) et les observations réalisées sur votre verger (perte de

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.





Préconisation

Les *Bacillus thuringiensis* sont des produits de biocontrôle, utilisables en agriculture biologique (AB) et efficaces contre les chenilles (larves de leopidoptère). Ils agissent par ingestion, provoquent une paralysie de l'intestin et l'insecte arrête de s'alimenter. La mort est provoqué par choc osmotique, septicémie ou inanition.

Les produits à base de B. thuringiensis :

- Agissent par ingestion sur les larves donc ils doivent être appliqué dès le début des éclosions c'est-à-dire pour la teigne de l'olivier à partir du stade BBCH 59 (nommé stade bouton blanc) pour l'olivier.
- Sont photosensibles (les UV sont des facteurs d'inactivation de la molécule) donc il est primordial de traiter le soir ou en fin de journée (quand le temps n'est pas trop ensoleillé).
- Sont sensibles au lessivage donc il ne doit pas y avoir de précipitations dans les 24h après traitement.
- Ne sont pas rémanents donc il faut renouveler les traitements pour que le produit soit ingéré par les larves nouvellement écloses ou n'ayant pas consommé du produit (ralentissement de l'activité alimentaire par faibles températures) depuis le traitement précédent (intervalle entre les applications en fonction des températures : 7 jours si période chaude, 10-12 jours si période froide).
- Ne doivent pas être mélangés avec d'autres produits notamment avec des pH haut (>9,5) car il y a un risque de dégradation de la toxine.
- Ne doivent pas être conservé plus de deux ans après ouverture et uniquement si le produit est conservé en conformité avec les préconisations c'est-à-dire à des température max inférieures à 25 °C. Il est préférable de n'acheter que la quantité nécessaire aux traitements de l'année.



MOUCHE

Préconisation

Pensez à préparer vos pièges pour la saison (pour le suivi des populations et/ou pour le piégeage massif) en commandant rapidement le matériel nécessaire (phéromone, phosphate d'ammonium...) et en préparant vos bouteilles (pour le piégeage massif).

La fabrication « maison » et la mise en place des pièges « bouteilles » sont détaillées sur le site de France Olive rubrique « Oléiculteur » ; « Bulletin d'informations ».



INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier. 22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 66 08 19 34 / 06 82 85 65 24 Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06 45 19 44 20